



Le dispositif « Classe d'eau »

Ce dispositif a été créé en 1987 suite à plusieurs constats :

- Pollution de la terre et de l'eau
- L'eau, un bien précieux à protéger
- Besoin d'éduquer les nouvelles générations aux éco-gestes en faveur de l'eau en incitant les enseignants et éducateurs à créer des projets sur l'eau.

Il est géré pour le Val d'Oise par l'agence de l'eau Seine Normandie. Aujourd'hui, ce sont environ 1000 classes d'eau qui sont organisées sur l'ensemble du bassin Seine Normandie (25 départements) dont **80 dans le val d'Oise**.

Ces classes d'eau sont proposées essentiellement aux **écoles de la maternelle à l'université** mais peuvent aussi être mises en place pour des agriculteurs ou élus.

Pourquoi une classe d'eau ?

La réussite des politiques publiques de l'eau nécessite la responsabilisation des citoyens et donc l'éducation car :

- **Les gestes au quotidien sont importants** : tous les efforts des acteurs de l'eau seront compromis si les individus n'adoptent pas les bonnes attitudes (mauvais rejets qui entraînent des dysfonctionnements dans les stations d'épuration, pollutions des rivières et des nappes souterraines, économies d'eau à grande échelle, choix d'éco-produits...).
- **La participation citoyenne est fondamentale** : agir auprès des acteurs de l'eau permet de faciliter les choix publics de gestion de l'eau. Il est indispensable de savoir qui fait quoi dans le domaine de l'eau pour être une force de propositions (auprès du conseil de quartier, du conseil municipal, de la commission consultative des services publics locaux, au sein d'associations, lors d'enquêtes publiques, de consultations...).
- **Les réglementations l'imposent** : la législation demande désormais aux Etats de consulter davantage la population, ce qui n'est pas possible sans préparation préalable.

Les classes d'eau, comme modules d'éducation à la citoyenneté, participent à la l'action publique de prévention pour la protection de l'eau.

Les objectifs d'une classe eau :

- Eduquer à la citoyenneté en contribuant à l'évolution des consciences et des comportements vis-à-vis de la protection de l'eau
- Acquérir les notions de base sur l'eau : qu'est-ce que l'eau ? Comment est-elle gérée ? Quels sont les acteurs de l'eau ?
- Susciter la mise en place des gestes écocitoyens chez les élèves
- Accompagner et inciter les enseignants à mettre en place des projets cohérents sur l'eau.
- Ouvrir les établissements à des partenaires locaux et des professionnels qui permettent d'aborder les matières de manière concrète
- Utiliser un mode d'enseignement actif basé sur la pédagogie de projet

Méthodologie :

Durée : 5 jours d'école pour les primaires

10 jours d'école pour les maternelles

Possibilité d'aménager les dates si l'intervenant n'est pas disponible pendant la semaine de la classe d'eau. "Ni trop long, ni trop court", la semaine engage à organiser une classe d'eau cohérente et mémorable. Le bouleversement des emplois du temps, même s'il est perturbant, favorise un climat de convivialité et d'effervescence qui marquera les consciences.

Outil pédagogique : un livre de bord. Adapté au niveau des participants, ce document fait alterner des chapitres d'explications sur l'eau et des pages qui invitent l'utilisateur à l'illustrer, prendre des notes et à exprimer ses observations. Un exemplaire type de cette brochure est fourni par l'Agence de l'eau. Chaque organisateur doit s'en inspirer pour créer un livre de bord spécifique à sa classe. Il est destiné à être conservé par chaque participant et à constituer une trace durable. Attention, le livre de bord ne doit pas se résumer à un cahier d'exercices, il doit aussi **mettre en évidence le ressenti et les réactions de l'élève**. Un exemplaire sera remis à la structure accompagnante.

Contenu de la classe d'eau en **3 parties également équilibrées** :

- Deux **intervenants minimum** pour rencontrer les personnalités compétentes dans le domaine de l'eau (maire, agriculteur, pêcheur, représentant de l'administration, d'associations...) pour comprendre où se situent les véritables responsabilités.
- Deux **visites minimum** de sites ou d'installations représentatives : captage d'eau, station d'épuration, écluse... pour se confronter directement aux réalités du terrain.
- Un travail en **ateliers** sur l'eau. C'est l'occasion de reprendre les exposés des intervenants ou des visites de terrain et d'élaborer la production finale. En milieu scolaire, l'équipe pédagogique utilise la classe d'eau pour construire un projet interdisciplinaire et aborder ainsi les matières classiques enseignées grâce **au fil conducteur de l'eau** : mathématiques (volumes, factures d'eau...), géographie (bassins hydrographiques...), français (poèmes sur l'eau...), biologie (faune et flore aquatique...)...

Fil conducteur : donner **un (ou deux) grand(s) thème(s)** à votre semaine, appelé fil conducteur. Par exemple : l'eau et la santé, les métiers liés à l'eau, l'eau en folie ou la folie des eaux...

Production finale : Exposition, vidéo, journal, poème, concert... Peu importe la forme, pourvu que les participants aient la satisfaction de créer une œuvre collective qui témoigne de leur nouvelle approche active de leur environnement.

Séance de clôture : Ce **petit événement festif permet de valoriser le travail réalisé** pendant la classe d'eau en le présentant à d'autres : reste de l'école, intervenants de la classe d'eau, parents d'élèves, élus locaux, médias... A l'initiative des responsables de la classe d'eau, cette séance de clôture, avec remise de diplômes, peut prendre toute dimension adaptée au contexte local, pour "faire événement" !

Soutien à la réalisation d'une classe d'eau :

Accompagnement : La **Case**, en tant que relai « classe d'eau », accompagne les projets des établissements retenus par le jury sur **l'administratif, la documentation et la pédagogie**.

L'association La Case met à disposition un dossier documentaire sur son site internet et les documents sur l'eau de son centre de ressources gratuitement.

Soutien financier : L'**Agence de l'Eau Seine Normandie** soutient **financièrement à hauteur de 600 euros** les projets retenus et met **à disposition sur son site de la documentation et outils pédagogiques** : exemples de programmes, fiches pédagogiques sur l'eau, livrets de bords...

Seuls les **projets cohérents prenant en compte les problématiques et acteurs locaux** seront retenus par le jury composé de 3 personnes de l'agence de l'eau Seine Normandie. Les projets seront présentés au jury par le ou les référent(s) « classe d'eau » de la Case.

Les critères :

Les critères pour cette année restent les mêmes que pour les années précédentes avec néanmoins quelques points qui prennent une grande importance :

- la **gestion de l'eau doit être abordée** à travers entre autres des questions telles que « qui est responsable de l'eau sur une commune ? », « qui s'occupe de la qualité de l'eau au robinet, dans les cours d'eau ? ». Des aménagements sont bien entendu envisageables pour les classes de cycle 1, voire cycle 2.
- la **participation financière des parents est à limiter**.
- la **mise en valeur des ressources locales** doit être visée : visite des installations liées à l'eau sur la commune comme le château d'eau, participation des parents, identification des cours d'eau sur la ville...
- les **visites d'aquarium de poissons exotiques ne peuvent être intégrées** au programme.
- les **sorties à la mer sont exclues** du dispositif.
- Les **sorties hors Ile-de-France sont à éviter**.

Pour participer, comment faire ?

Pour se présenter au jury, les enseignants doivent remplir **un dossier téléchargeable** sur le site internet de l'agence de l'eau Seine Normandie. Les structures relais (association La Case et Ferme d'Eancourt) peuvent fournir également les dossiers et jouent le rôle d'appui conseil (documentation, intervenants, idées de sorties, rédaction du projet...).

Attention, si une école met en place plusieurs classes d'eau, chaque classe doit présenter un programme différent pour montrer l'implication de tous les enseignants dans le projet.

Dans le dossier, l'Agence de l'Eau Seine Normandie demande d'établir **un budget prévisionnel**, les **devis ne sont pas obligatoires** mais peuvent être mis en annexes.

Par contre, lors du bilan, les enseignants devront établir **le budget réalisé avec factures obligatoires** à l'appui ainsi qu'un exemplaire du livret de bord qu'ils remettront à la structure relai.

Les enseignants devront également remettre le mandat et le contrat d'engagement signés. Les 600 euros ne seront versés qu'à la fin de l'année scolaire (souvent juin ou dans meilleur des cas mars-avril), les établissements devront donc faire l'avance de la somme.

Cette somme sera versée par l'agence de l'eau Seine Normandie à la structure relai qui la reversera aux établissements concernés.

Les annexes

- Mandat pour la demande de financement
- Attestation de versement
- Echancier
- Carte de répartition du territoire La Case/Ferme d'Ecancourt
- Pour le formulaire de candidature
http://www.lacase.org/IMG/pdf/Formulaire_Candidature-2.pdf

Retrouver tous les documents à télécharger sur le site de La Case

<http://www.lacase.org/spip.php?article633>

Plus d'informations sur le site de l'AESN

<http://www.eau-seine-normandie.fr/enseignants-formateurs/classes-d-eau-scolaires>



Mandat

CLASSE D'EAU 2018-2019

Je soussigné(e).....

Représentant l'établissement (directeur ou directrice de l'école)

.....

Adresse :

.....

Donne mandat à la structure relais « La Case », association d'éducation au développement durable, qui l'accepte, pour percevoir de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie la subvention qui pourrait m'être attribuée, après accord de l'Agence et du jury, dans le cadre de l'opération classe d'eau, afin de me la reverser intégralement.

M'engage à reverser à l'Agence de l'Eau toute aide indûment perçue.

Fait à, le.....

Accord de la structure relais :

Signature du représentant de l'établissement :



ATTESTATION DE VERSEMENT DOTATION CLASSE D'EAU 2018-2019

Je, soussigné(e).....- directeur - directrice-*

de l'école - élémentaire –maternelle

atteste du versement de la somme de..... **€uros** pour le financement de..... classe(s)

d'eau. Cette attestation vaut reçu auprès de la Ferme d'Ecancourt / la Case, association d'éducation à l'environnement.

Date :

Cachet de l'école :

Nom et signature du directeur - de la directrice * :

* Rayer la mention inutile

Echéancier

AVANT :

Décembre (1^{ère} session) : Réunion d'information à l'agence de l'eau - Remise des dossiers d'inscriptions et ressources pour le montage de votre projet.

Réception des dossiers par la Case : programme de votre semaine, budget, ...

1^{er} Jury composé de trois membres de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et des représentants des associations La Case et Ferme d'Ecancourt.

Janvier (2^{ème} session) : Remise des dossiers d'inscriptions et ressources pour le montage de votre projet.

Remise des dossiers : programme de votre semaine, budget, ...

2^{ème} Jury composé de trois membres de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et des représentants des associations La Case et Ferme d'Ecancourt.

Février - Mars - Avril : Mise à disposition du centre de documentation pédagogique (modalités à confirmer)

PENDANT :

Mars à Juin :

Classes d'eau : interventions en classe, sorties scolaires

Valorisation : spectacle, ...

Rédaction des livres de bord

APRES :

Remise d'un exemplaire livre de bord d'un de vos élèves, justificatifs (factures) à La Case.

Versement des 600 euros à votre école par l'association La Case.



**Répartition des communes du Val
d'Oise entre la Ferme d'Eancourt et
l'Association La Case**